

## Déclaration de la FSU 85 – CTSD du 2/09/2016

Mesdames, Messieurs les membres du CTSD,

La terreur a une nouvelle fois endeuillé notre pays au cœur de l'été. Dans ce cauchemar, le monde politique n'a pas gagné en dignité, le bal des vautours a donné un bien triste spectacle. D'aucuns ont surfé sur la peur, prononçant des propos simplistes, des paroles haineuses, contraires à la nécessaire unité seule à même de faire rempart au terrorisme. L'école n'échappe pas à ce qui est devenu un enjeu politique de la future campagne électorale de 2017. On voit refleurir le catalogue poussiéreux de propositions passéistes et démagogiques.

De leur côté, le ministère de l'Éducation et celui de l'Intérieur ont donné des consignes pour garantir la sécurité des écoles, collèges et lycées. S'il faut trouver le juste équilibre entre le déni et la psychose et si personne ne met en cause la nécessité de tenir compte de l'actualité, attention à ne pas « bunkeriser » les établissements scolaires, à ne pas les couper de leur environnement. Et c'est dans nos classes, au quotidien, que nous œuvrons à l'épanouissement de tous nos élèves, à la construction du vivre ensemble et des valeurs de la République. Pour la FSU, il est de la responsabilité de l'État de garantir la sécurité des élèves et des personnels. Pour autant, il convient de rappeler avant toute chose que l'École est un lieu sûr et que les enseignants ont la sécurité de leurs élèves chevillée au corps, comme on a pu le constater à maintes reprises (explosion d'AZF, prise d'otages à Neuilly, agression mortelle d'une enseignante à Albi...).

Si l'organisation de trois exercices pendant l'année scolaire, la tenue d'une réunion avec les parents d'élèves et la connaissance par les personnels du plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs (PPMS) sont de la compétence de l'institution scolaire ; sur ces sujets, rien de neuf. Par contre, la surveillance de la voie publique, la nécessité de deux moyens d'alertes différents et la sécurisation des établissements scolaires relèvent clairement de la double compétence des collectivités locales et des services préfectoraux.

Afin que les mesures soient effectivement prises, il est primordial que soit clairement précisé ce qui relève des responsabilités de chacun et de faire confiance aux équipes enseignantes, auxquelles devront être accordés du temps et de la formation pour se préparer au mieux.

A tous les niveaux, les éléments de langage mis en avant nous présentent une « rentrée sereine ». Mais ce sentiment ne se décrète pas dans les médias, il se construit chaque jour. Vous commencez votre lettre de rentrée, Madame l'Inspectrice d'Académie, en évoquant une école « bienveillante et exigeante ». Certes, l'École doit fonctionner dans la sérénité, la bienveillance et l'exigence. Mais n'est-ce pas ce que les enseignants ont toujours demandé ? Ce que les familles attendent du service public d'éducation ? De ce qu'une des nations les plus riches du Monde doit à sa jeunesse ?

Passons alors aux travaux pratiques. Malgré une inversion de l'évolution des effectifs dans le 1<sup>er</sup> degré, la généralisation de la baisse du nombre d'élèves par classe n'est pas à

l'ordre du jour. Si la moyenne baisse, les écarts se creusent. Des mesures favorables sont visibles localement : dans l'éducation prioritaire, le dispositif « plus de maîtres que de classes » dans 4 % des écoles du département, le même volume pour le dispositif « moins de 3 ans »... Mais qu'en est-il de toutes les autres écoles ?

Vos décisions sont attendues par de nombreuses écoles qui frôlent les seuils et qui, par ce fait, peuvent ou non vivre une année scolaire dans de meilleures conditions. Vous avez une marge de manœuvre permettant d'agir positivement. Rendons pour ces écoles l'idée de bienveillance et d'exigence concrète.